

VOTRE ENGAGEMENT DE DON POUR LE PROJET

« Aider des familles de réfugiés à se loger et à s'intégrer dans le 14^{ème} »

Mme, Mr, Mme et



Mr : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom du contact avec le projet (paroisse, communauté, etc) : _____

fait un don ponctuel de : _____ €
Les chèques sont à libeller à l'ordre de « SNL Paris »

s'engage à donner mensuellement la somme de : _____ €

Indication de la durée de mon engagement par prélèvement :

- 1 _____ an
- 2 _____ ans
- 3 ans

Chacun pourra suspendre le prélèvement quand il le décidera, mais nous sollicitons un engagement de 1 à 3 ans, pour pouvoir construire nos projets.

Pour tous les dons de plus de 10€ par an, un reçu fiscal vous sera adressé, donnant droit à une réduction d'impôts de 75% jusqu'à 530 € et de 66% au-delà.

-----Autorisation de prélèvement le 10 de chaque mois -----

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Solidarités Nouvelles pour le Logement Paris (SNL Paris) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SNL Paris.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom et adresse de votre établissement bancaire

Nom et adresse du créancier

SNL Paris 2019 à 36 275, (+ 8,8 % par rapport à 2018).
173 avenue Jean Jaurès 75 019

Paris
N° national d'émetteur

Nom : Nom, prénom, adresse

date et signature

Références du compte à débiter : **joindre le RIB**

Etablissement	Guichet	N° de compte

BIC

IBAN

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite « loi informatique et libertés », vous possédez un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations vous concernant sur notre fichier. SNL ne diffuse ces informations qu'aux personnes statutairement responsables de la gestion de l'association, aux services de l'association chargés de l'administration et de la gestion des membres de l'association.



Aider des familles de réfugiés à se loger et à s'intégrer dans le 14^{ème} arrondissement

La situation dramatique des personnes fuyant la guerre, les persécutions ou une situation d'insécurité permanente nous invite à un devoir d'asile et de solidarité.

De nombreux réfugiés continuent d'affluer, venant de zones de guerre ou de pays soumis à la dictature. Le nombre de décisions accordant un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire) s'établit en 2019 à 36 275, (+ 8,8 % par rapport à 2018). Au-delà de l'accueil urgent et de l'aide indispensable apportés par les services sociaux, les associations et les bénévoles, ces personnes doivent pouvoir construire leur avenir, ce qui passe nécessairement par l'obtention d'un logement. C'est de ce constat qu'est issu en 2017 notre projet destiné aux personnes ayant un statut de réfugié : leur proposer un logement passerelle pour pouvoir quitter le centre d'accueil, bénéficiaire

d'un accompagnement par des bénévoles et par des travailleurs sociaux et ainsi leur permettre de retrouver leur autonomie et de s'intégrer dans notre pays.

Ce projet a été initié conjointement par l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL-Paris) qui a 30 ans d'expérience du logement pour des personnes qui ne peuvent pas encore accéder au logement social classique, et par les paroisses protestantes et catholiques du 14^{ème} arrondissement. Un comité de pilotage rassemblant toutes les parties prenantes du projet se réunit régulièrement pour faire le point sur son avancement et sur la situation des familles.

Deux logements loués dans le parc privé par SNL-Paris, accueillent deux familles de 1 et 3 enfants, soit au total 8 personnes. Le coût des 2 loyers est couvert grâce à des contributions de plus de 90 donateurs réguliers auxquels s'ajoutent plus de 40 donateurs ponctuels. Les familles occupant le logement versent un loyer "très social", adapté à leur situation qui permet à SNL de financer le travail de suivi social des familles. Celles-ci sont également accompagnées par des bénévoles du quartier habitant à proximité qui sont à leurs côtés dans les divers aspects de la vie quotidienne.

L'action ainsi conduite a produit des résultats très positifs : l'une des deux familles est désormais en mesure d'accéder au logement social ; l'autre s'achemine progressivement vers l'autonomie financière. Les enfants sont pleinement intégrés dans leurs écoles et participent à diverses activités paroissiales à Notre-Dame du Rosaire et associatives.

De la location à l'achat

Plutôt que d'être investies en pure perte dans des loyers. SNL a proposé que les contributions des donateurs soient consacrées à l'avenir à l'achat de logements très sociaux avec des subventions de l'État, de la Région et de la Ville de Paris qui couvrent environ la moitié du coût de l'achat et des travaux du logement. En contrepartie, le comité de pilotage du projet serait réservataire pour loger une ou plusieurs familles de réfugiés.

Cette réorientation du projet, non dans ses objectifs mais dans ses modalités, a été présentée lors d'une réunion des donateurs fin janvier 2020. Au vu des avis très majoritairement favorables recueillis, le COPIL a donné son accord à l'acquisition par SNL d'un appartement de 48 m² à proximité de la porte de Vanves. Une fois réalisés les travaux indispensables, ce logement pourra accueillir une famille fin 2021.

Même si beaucoup des donateurs engagés depuis le début de l'opération souhaitent renouveler leur engagement, il est nécessaire de trouver de nouveaux contributeurs.



Vous avez la possibilité d'effectuer des dons, soit ponctuels, soit réguliers par prélèvement automatique mensuel, en vous engageant pour une durée de 1 à 3 ans. Ces dons versés à SNL financeront le loyer des appartements encore loués et contribueront au financement par SNL du ou des appartements achetés. Destinés spécifiquement à ce projet, ces versements donnent droit à une déduction fiscale puisque SNL est une association reconnue de bienfaisance

Nous vous invitons dès maintenant à transmettre vos dons et promesses de dons (par prélèvement automatique dès 5 €/mois) en complétant le formulaire d'engagement et en le renvoyant à :

- Philippe OBERLIN, 52 rue Pernety 75014 PARIS



Pour toute question contacter Marie-Odile Gérardin, marieodile.gerardin@gmail.com (06 61 54 98 74), Philippe Oberlin, ph.oberlin@laposte.net (06 82 17 39 88), Bernadette Boucher, bernadetteboucher@live.fr ou Hervé Masurel, hervemasurel@gmail.com (06 25 32 19 67)